

# **LA POUPONNE**

**N°148 – JANVIER 2025**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2025**

**Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.**

Synthèse du conseil municipal du 16 janvier 2025 :

Approbation du PV du précédent conseil.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal :

- Devis du 25/11/2024 DURAFour TRAITEUR pour un montant de 1215,00 € TTC (réception vœux du maire),
- Contrat de maintenance informatique « mairie » 2025 par l'entreprise AP2I pour un montant de 2080 € HT,
- Contrat de maintenance informatique « école » 2025 par l'entreprise AP2I pour un tarif de 70,00 € HT de l'heure (sur une base de 50 heures, facturation en fonction des interventions).

---

## **Gîte communal : changement des fenêtres**

Hervé FONTAINE informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer les fenêtres du gîte communal afin de mieux isoler le logement. Il propose le devis de l'entreprise RAVIER de Sault-Brénaz pour un montant de 4 061,75 € TTC.

Après de nombreux échanges et un vote avec 2 voix POUR, 1 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS, l'ensemble des conseillers municipaux, demande un état des lieux des bâtiments communaux avec une vision financière et temporelle des travaux à engager pour les années à venir.

Ce point est reporté et sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal après que la commission bâtiment ait travaillé sur le sujet.

**Délibération n° 2025\_01\_01**

---

## **MAYOTTE : Soutien des collectivités aux actions d'urgence et de reconstruction**

Le maire rappelle que le 14 décembre 2024, le cyclone CHIDO a causé des destructions sans précédent sur le territoire de Mayotte.

Considérant l'ampleur des dégâts et l'importance d'aider la population ainsi que le devoir de solidarité avec ce département français, le Conseil Municipal après délibération, par 7 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à la Fondation de France, d'un montant de 300 euros

**Délibération n° 2025\_01\_02**

---

## **EPF de l'Ain : Terrain « à l'Epiez » (en face du Stade Janin) - rétrocession à la commune – signature de l'acte**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'EPF de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement cadastré B 511 et B1621 sis à l'Epiez, par acte authentique en date du 12/05/2015. La commune s'est engagée à racheter ce bien au terme de 10 années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à **101 944,00 € HT**, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 100 000,00 € HT et des frais supportés par l'EPF lors de cette acquisition d'un montant de 1 944,00 €, frais d'acte notarié en sus.

La Commune ayant d'ores et déjà réglé les 9 premières annuités soit un montant de 91 749,60 €, il reste à charge le paiement d'une annuité restante soit un montant de **10 194,40 €** ainsi que des frais de portage arrêtés au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, du tènement cadastré B 511 et B1621, au prix de 101 944,00 € HT.

**Délibération n° 2025\_01\_03**

---

**Vente de la parcelle B 1825 à Mme MILLET Jeannine**

---

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2024\_10\_49 du 21 octobre 2024 concernant le déclassement d'une parcelle communale sise au lieudit « Sous le Pin » en vue de la vendre à Mme MILLET Jeannine.

Le bornage étant réalisé cette parcelle est maintenant cadastrée B 1825 pour 36 m<sup>2</sup>. Le service des domaines ayant estimé le prix de vente à 3 000,00 €, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité (Mr Patrick MILLET et Mme Hélène DENOYER ne participe pas au vote), ACCEPTE de vendre la parcelle B 1825 à Mme MILLET Jeannine au prix de 3 000,00 €.

**Délibération n° 2025\_01\_04**

---

**Certificat d'urbanisme MILLET Jeannine : Délégation de signature**

---

Suite au dépôt du CUB001 386 24 A 2004 par Mme Jeannine MILLET, cousine du Maire, il convient de délégué la signature des documents d'urbanisme, actuels et futurs, à Mr Hervé FONTAINE, adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) AUTORISE M. Hervé FONTAINE à signer toutes les décisions d'urbanisme concernant les dossiers déposés par Mme MILLET Jeannine.

**Délibération n° 2025\_01\_05**

---

**Vidéo protection : Contrat de maintenance 2025**

---

Après les 3 premières années de fonctionnement il convient de mettre en place un contrat de maintenance pour la vidéo protection.

La société EIFFAGE, qui a installé le système, présente le devis suivant :

Désignation	Montant €HT	Montant €TTC
Prix forfaitaire de la maintenance préventive pour 9 caméras	1125€	1350€
Prix forfaitaire de la maintenance corrective pour 9 caméras	900€	1125€
Prix forfaitaire pour l'accès à la GMAO	Gratuit	0€
Prix forfaitaire pour l'accès à la Hotline	Gratuit	0€





Le conseil municipal après délibération, par 10 voix POUR et 1 abstention, APPROUVE le contrat EIFFAGE pour un montant de 2 475,00 euros TTC pour les maintenances préventive et corrective ainsi que pour l'accès à la GMAO et à la Hotline


**AIRES DE JEUX : Contrat de maintenance 2025**

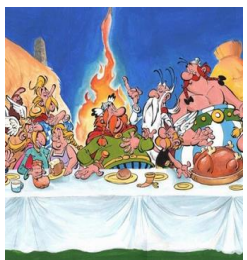
Il convient de renouveler le contrat de maintenance des aires de jeux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 par la société PRO URBA.


Ce contrat concerne la maintenance des aires de jeux au Stade Lucien Janin, à la résidence du Moulin et à l'école. Les contrôles se font chaque trimestre. Le nouveau tarif est de 236,40 euros TTC par trimestre.


Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau contrat de maintenance des aires de jeux par la Société PRO URBA au prix de 236,40 euros TTC par trimestre, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.


	<p style="text-align: center;"><b>COUSCOUS KARAOKÉ</b></p> <p>La 01/02 à partir de 19h au foyer. Couscous + salade de fruits : 15€/pers – 7€/enfants - sans repas : 3€</p> <p>Réservation par dépôt du chèque correspondant dans la boîte aux lettres du 30 rue du Port avant le 25/01. Contact : <a href="mailto:confettisetserpentins@gmail.com">confettisetserpentins@gmail.com</a> ou par tél 06 23 23 51 58 Organisé par <a href="#">Confettis et Serpentins</a>.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>EXPOSITION ARTISTIQUE</b></p> <p>Les 8 et 9 février, la mairie propose de mettre en lumière les artistes du village. Au foyer, entrée libre samedi de 14h à 18h et dimanche de 10h à 17h.</p> <p>Nous proposons cette année un concours photos. Envoyez vos photos du village ou prises depuis le village à <a href="mailto:cymu.kivol@k-net.fr">cymu.kivol@k-net.fr</a>. Un diaporama sera fait pour l'exposition. Les photos pourront ensuite être utilisées par la mairie pour promouvoir le village (bulletin annuel, site internet, etc..).</p>
	<p style="text-align: center;"><b>CARNAVAL</b></p> <p>RDV le 15/03 au foyer à 15h30 pour le défilé des enfants avec l'Écho des Roches. Suivi d'une boum. Buvette avec crêpes et gaufres. Organisé par le Sou des Écoles.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ</b></p> <p>St So Loisirs vous donne RDV le 09/03 à 14h au foyer pour découvrir des jeux. Entrée : 5€ avec une boisson. Infos : <a href="mailto:stso.loisirs01@gmail.com">stso.loisirs01@gmail.com</a></p>

	<p style="text-align: center;"><b>THÉÂTRE</b></p> <p>Le 16/03, Confettis et Serpents reçoit la troupe Les Diablot'Ain pour une pièce humoristique : "Bienvenue dans l'immeuble". RDV à 15h au foyer - Entrée : 10€ /gratuit&lt;12ans</p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b>CO-CONSTRUCTION D'UN REPAS MUSICAL</b></p> <p>Le CRR d'Ambronay propose de mettre à disposition 7 professionnels (médiateurs, cuisiniers et musiciens) pour élaborer ensemble notre propre repas musical pour fin juin/début juillet. Si le projet vous intéresse et que vous êtes prêts à participer aux ateliers de travail, merci de contacter le Comité des Fêtes (Murielle au 07 44 44 55 99).</p>
---	---

	<p style="text-align: center;"><b>DÉBAT PUBLIC</b></p> <p>Construction de 2 réacteurs nucléaires EPR2 à proximité de l'actuelle centrale nucléaire du Bugey : débat public du 28/01 au 15/05 avec plusieurs réunions locales et visites de site. Infos : <a href="https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey/agenda">https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey/agenda</a></p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b>INSCRIPTION A L'ÉCOLE</b></p> <p>Votre enfant est né en 2022 ? Il peut entrer en école maternelle dès septembre 2025. Ou si vous changez d'école. Préentez-vous en mairie avant le 14/04 avec livret de famille, justificatif de domicile, carnet de vaccination et certificat de radiation (si changement d'école). Ensuite, vous pourrez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école qui est disponible les lundis du mois de janvier, février, mars et avril de 8h30 à 18h30.</p>
--	--

	<p style="text-align: center;"><b>AGENDA</b></p> <p><b>FEVRIER :</b></p> <p>Samedi 1 : Karaoké Samedi 8 et dimanche 9 : Exposition artistique Vendredi 21 : Dernière distribution des sacs jaunes avant l'arrivée des bacs jaunes. De 16h à 18h au local technique (derrière les pompiers).</p> <p><b>MARS :</b></p> <p>Dimanche 9 : Après-midi jeux de société Dimanche 16 : Théâtre</p>
---	---



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h

Tel : 04.74.35.73.78 / [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)